

L'ajournement

● (2210)

Même si ma question ne remonte qu'au 17 février dernier, la situation a beaucoup changé. Chaque fois que le ministre et moi discutons de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, nous ne réussissons pas à nous mettre d'accord. Quant à moi, j'estime que le montant de l'indexation est toujours insuffisant et qu'il ne permet pas aux personnes âgées de pourvoir à leurs besoins. Sans doute devrions-nous continuer de débattre cette question. Je suis sûr que le ministre admet maintenant que la situation des personnes âgées devient de plus en plus difficile.

Au cours du débat sur la proposition tendant à accorder une pension aux conjoints âgés de 60 à 65 ans et qui habitent avec des pensionnés qui ont 65 ans révolus, il s'est dit bien des choses au sujet des besoins des autres personnes de ce groupe d'âge. Lorsque nous leur avons présenté les faits, le ministre et nos vis-à-vis nous ont à juste titre rappelé le cas des personnes de moins de 60 ans qui sont aux prises avec des difficultés économiques.

Voilà tout le problème que connaissent ceux qui travaillent, mais qui n'ont pas un revenu suffisant pour faire face au coût de la vie d'aujourd'hui. Autrement dit, notre pays connaît la pauvreté. On a beaucoup parlé depuis quelques semaines et même quelques mois de la pauvreté que connaissent des enfants canadiens. Je pense au rapport intitulé «Poor kids» et aux excellents discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) sur la pauvreté qui s'insinue dans de nombreuses couches de notre société.

Hier, j'ai écouté avec intérêt une émission radiophonique de Radio-Canada sur la condition féminine. J'ai un moment entendu le ministre répondre à des questions et je suppose qu'il a écouté toute l'émission. On a dit notamment que pour donner aux femmes une situation égale à celle des hommes dans notre société, il fallait accorder un revenu aux femmes. J'estime qu'un revenu annuel garanti serait préférable à certaines autres suggestions qui ont été faites.

Je pourrais continuer, mais j'espère avoir bien montré que parmi les personnes âgées, les enfants, les travailleurs et les non-travailleurs, il y a au Canada, malgré la richesse du pays, beaucoup trop de pauvreté et beaucoup trop de gens qui ont un revenu insuffisant pour faire face au coût de la vie.

Le ministre s'est engagé à mettre en œuvre un programme de revenu annuel garanti. Il doit le faire et bientôt, pas en l'an 2000. J'espère que le ministre pourra répondre ce soir à la question que je lui ai posée il y a près de cinq mois et qu'il nous dira quand il compte présenter un programme de revenu annuel garanti.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je serai très bref. En effet, l'honorable député a soulevé un problème

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

que nous avons eu l'occasion de discuter assez fréquemment à la Chambre lors de la présentation de divers projets de lois se rapportant à mon ministère. J'ai moi-même eu l'occasion de prononcer un certain nombre de discours sur ce sujet à l'extérieur de la Chambre, discours auxquels l'honorable député s'est bien aimablement référé à l'occasion.

Je dirai tout simplement que lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être, tenue à Ottawa le 30 avril et le 1^{er} mai 1975, j'ai fait moi-même la déclaration d'ouverture, dont le texte a été communiqué à tous les honorables députés le 30 avril dernier, et dans laquelle je proposais la mise en œuvre, dès 1976, de la partie «soutien du revenu» du programme de revenu garanti, partie qui aurait eu pour effet de venir en aide aux personnes auxquelles l'honorable député avait fait mention en particulier.

Cette proposition que j'ai faite aux provinces, cependant, n'a pas été reçue à l'unanimité de la part de celles-ci. Plusieurs ont voulu examiner à nouveau la question dans tout ses détails, et je réfère l'honorable député au communiqué de cette conférence du 30 avril et du 1^{er} mai 1975, dont tous les honorables députés ont déjà reçue copie.

L'objectif du gouvernement est encore de terminer l'étude du programme cette année, et le gouvernement serait prêt à mettre en marche le programme, du moins en ce qui a trait au soutien du revenu, dès l'an prochain. Cependant, pour y parvenir, il nous faut l'accord des provinces, et je ne puis garantir à l'honorable député que les accords nécessaires seront donnés en temps pour permettre de lancer ce programme dès l'an prochain.

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, le 30 octobre dernier un avion s'est écrasé dans les ténèbres de l'Arctique, entraînant la mort de 32 personnes. Les actualités ont fait suffisamment de bruit autour de cet accident pour attirer mon attention et me rappeler que, lors du discours du trône que nous avons écouté environ un mois plus tôt, on nous avait promis la constitution d'une commission indépendante d'enquête sur les accidents. Il m'a semblé que cet accident était suffisamment grave pour que quelqu'un demande au gouvernement quand il constituerait cette commission d'enquête comme promis et, le cas échéant, si elle enquêterait sur cet accident dont le bilan était si dramatique.

La question aurait pu rester en plan au *Feuilleton* et dans mon esprit, si je n'avais reçu une lettre d'une personne bien informée sur ces vols vers l'Arctique, et qui craignait que l'enquête ne soit pas suffisamment approfondie pour faire toute la vérité sur la question. Je vais vous lire un passage de cette lettre: